



RETOUR SUR LA VISITE DU DAP.

Chers collègues,

Le Directeur de l'Administration Pénitentiaire (DAP), accompagné du futur Directeur Interrégional (DI) de la DSPOM et du DI Adjoint, a reçu les 3 OS représentatives de l'établissement le lundi 14 avril aux environs de 17h15. La Directrice nous avait demandé de lui envoyer nos questions en amont de cette audience. Il est vrai que le temps qui nous a été imparti ne nous permettait pas de rentrer dans les détails, nous devions donc aller aux sujets prioritaires.

Tout d'abord, nous avons évoqué l'actualité du moment, les incendies volontaires de voitures de collègues et les tirs sur certains établissements. Le DAP dit que c'est un sujet majeur et préoccupant, et comme 1^{ère} mesure d'urgence il ressort la note de service autorisant les agents à garer leur véhicule dans l'enceinte des établissements qui le peuvent. Il dit vouloir à terme repenser la sécurisation des parkings des personnels. Par ailleurs, concernant le manque de places sur notre parking et son assujétissement à l'inondation, il est favorable pour demander à la mairie de Baie-Mahault le bout de terrain qui jouxte le rond-point pour un parking supplémentaire.

Les effectifs.

Selon le DAP, le problème des effectifs est une réalité nationale : trop insuffisant. Son objectif premier est en effet l'embauche. Comme bien des réponses, il dit que le nombre d'effectifs ne dépend pas de lui, qu'il est tenu de respecter l'enveloppe donnée par le ministère. Il souligne que l'effectif du CP de Baie-Mahault atteint quasiment les 100%. A ce sujet, nous lui demandons comment expliquer le nombre des agents par équipe qui est passé de 23 à 16 ? Comment expliquer encore les nombreux Matin/Soir pour combler les « « trous » ? Comment expliquer la hausse effrénée des heures supplémentaires ?

Nous lui avons fait part de l'expérimentation qui a eu lieu sur l'établissement : le stage des élèves surveillants qui fut une réussite. Nous aurions souhaité que cette expérience soit renouvelée. Cela nous apporterait un appel d'air comme ce fut le cas. D'autant plus que le personnel est vieillissant et usée.

Nous avons demandé aussi le recalibrage en effectif des Personnels Administratif (PA) et des Conseillers Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (CPIP). En effet, ces personnels eux-aussi sont en sous-effectif et croulent sous les dossiers : plus d'une centaine de dossiers par CPIP en milieu ouvert et fermé ; ainsi que les PA qui ont des tâches administratives de plus en plus nombreuses et variées.

Pour le DAC, nous souhaiterions d'ores et déjà avoir une projection en personnels, pour que nous commencions à travailler sur les besoins réels en effectifs par postes.

Surpopulation carcérale qui continue de progresser.

Nous avons alerté le DAP sur les difficultés d'accueil et d'hébergement de la population pénale dans des conditions décentes : avec des cellules surchargées et plus de 150 matelas au sol, les conditions de vie deviennent de plus en plus compliquées, et cette promiscuité est source de violences entre les détenus, mais aussi des



violences à l'encontre des personnels. Les arrivants sont aussi nombreux et les Gradés ont du mal à leur trouver une affectation, car la seule cellule dédiée est souvent pleine à craquer.

Fait aussi d'actualité, nous rappelons au DAP que les députés ont voté récemment l'incarcération pour les petites peines. Nous avons fait part au DAP de notre inquiétude pour la gestion de ce flux supplémentaire. Car pour nous, force est de constater que le DAC ne sera pas la solution miracle contre la surpopulation carcérale, mais un moyen pour un laps de temps, et connaîtra lui aussi la saturation.

Gestion des détenus avec profils psy.

FO Justice a dénoncé l'absence sur notre territoire de structures spécialisées pour la prise en charge des personnes détenues souffrant de pathologies psy ou nécessitant des soins spécifiques. Nous réclamons la création de structures Unité Hospitalière Sécurisée Interrégionale (UHSI) et Unité Hospitalière Spécialement Aménagée (UHSA) comme dans l'Hexagone. Sécuritairement parlant, ces structures sont essentielles pour nos conditions de travail et pour une bonne prise en charge de ces personnes. Une formation doit être aussi mise en place pour le personnel pour la gestion de ces profils atypiques.

Aucune annonce, mais le DAP promet de réfléchir sur certains sujets, car il reconnaît qu'il existe bel et bien une disparité entre l'hexagone et les territoires ultramarins en termes d'infrastructures et de moyens matériels.

Notre organisation restera attentive sur tous ces sujets. Et nous n'hésiterons pas à interpeler à nouveau le DAP et le nouveau DI sur toutes les problématiques qui nous font grief et que nous n'avons pas pu évoquer au cours de cette brève entrevue.

Baie-Mahault, le 15 avril 2025

Le bureau local FO Justice Bémao

